



MIXTES

ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE

Bénéficiez d'une allocation privilégiant la complémentarité des marchés actions et obligataires

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE

- Une solution d'épargne pouvant investir sur un large éventail de marchés financiers
- Une allocation pilotée au quotidien par des gérants experts
- La mise à disposition d'un suivi mensuel détaillé de la composition et du comportement de votre investissement

OPTEZ POUR UN PLACEMENT DIVERSIFIÉ

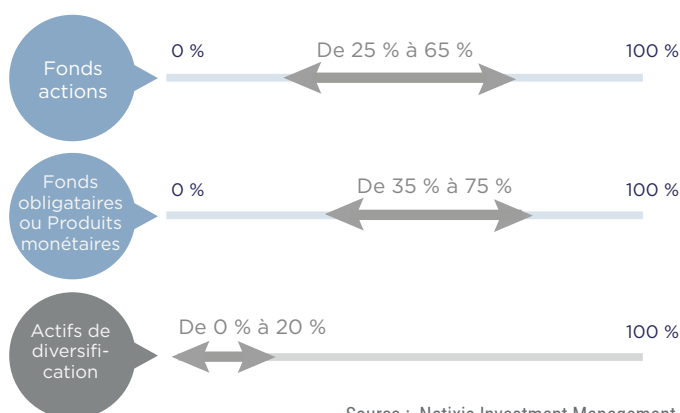
Avec Allocation Pilotée Équilibre, vous répartissez votre épargne sur un large éventail de marchés financiers internationaux. À travers un seul Fonds, vous bénéficiez d'investissements pouvant être très diversifiés et présentant des profils de performance et de risque complémentaires. Vous accédez aux différentes classes d'actifs, actions, obligations ou produits monétaires et, dans une moindre mesure, à des actifs de diversification⁽¹⁾, via une sélection de supports d'investissement adaptés aux opportunités de marchés et reflétant les convictions de gérants experts.

(1) Obligations à haut rendement (obligations présentant un rendement élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important), obligations convertibles (obligations pouvant être converties en actions), obligations émergentes, actions de petite et moyenne capitalisation, actions émergentes, stratégies de rendement absolu (c'est-à-dire une performance visant à être décorrélée des marchés), matières premières via des contrats financiers.

« En tant qu'experts des marchés financiers, notre savoir-faire consiste à associer des classes d'actifs qui se comportent différemment en termes de performance et de risque »

Jean-Paul Fernandes, Gérant d'Allocation Pilotée Équilibre

Allocation Pilotée Équilibre



Source : Natixis Investment Management

TIREZ PARTI DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES MARCHÉS ACTIONS ET OBLIGATAIRES À TRAVERS UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ÉVOLUTIVE

Pour s'ajuster au contexte boursier dans les principales régions du monde, l'exposition d'Allocation Pilotée Équilibre sur les marchés actions via des Fonds peut évoluer entre 25 % au minimum et 65 % au maximum. Cette souplesse, encadrée par des bornes bien définies, a un double objectif : pouvoir accompagner les phases de hausse des actions, en fonction des anticipations du gérant, et au contraire, essayer d'amortir les effets d'un marché baissier en réduisant l'investissement actions au profit des autres produits financiers.

RESTEZ EN PERMANENCE INFORMÉ SUR VOTRE INVESTISSEMENT

Vous avez accès, chaque mois, à un relevé détaillé et explicatif vous présentant les performances du Fonds Allocation Pilotée Équilibre, les investissements réalisés par l'équipe de gestion, les choix de placement faits, les répartitions par pays et secteurs, ainsi que les principaux Fonds détenus. Ainsi vous pouvez suivre précisément et régulièrement la composition de votre investissement.

POINT D'ATTENTION Allocation Pilotée Équilibre permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 3 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

2 QUESTIONS AU GÉRANT D'ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE

Comment faites-vous évoluer l'allocation entre les différents produits actions, obligataires et monétaires ?

« Allocation Pilotée Équilibre cherche à bénéficier du potentiel des marchés actions, tout en accordant une place importante à des produits jugés moins risqués. La répartition de référence de l'Indice⁽¹⁾ que nous cherchons à battre est de 50 % en produits actions et de 50 % en produits de taux. Pour nous adapter aux évolutions des marchés, en fonction de nos anticipations, nous avons défini des marges de manoeuvre différenciées de part et d'autre de cette répartition de référence, selon que les marchés actions sont orientés à la hausse ou à la baisse. Concrètement, dans un contexte favorable aux actions, l'investissement dans des Fonds actions pourra être porté à 65 %, soit +15 % par rapport à la répartition de référence. A contrario, en cas d'évolution à la baisse, notre investissement sur ces mêmes marchés actions pourra descendre jusqu'à un minimum de 25 %, soit -25 % par rapport à la répartition de référence, au profit des produits obligataires et monétaires. C'est au sein de ces bornes que nous pilotons au plus près l'allocation mise en oeuvre dans ce Fonds. »

(1) L'indice de référence est composé de 50 % du MSCI World dividendes nets réinvestis et de 50 % du Barclays Euro Aggregate.

Pourquoi investir dans un produit diversifié ?

« En privilégiant la diversification sur plusieurs marchés financiers, en fonction de nos anticipations, notre objectif consiste à aller chercher de la performance là où elle se trouve et au bon moment. Mais si le raisonnement est simple, la pratique l'est nettement moins ! Nous devons nous intéresser dans le détail aux marchés financiers mondiaux et analyser toutes les données économiques. En tant qu'experts des marchés financiers, notre savoir-faire consiste à choisir les investissements les plus pertinents, tout en associant des classes d'actifs qui se comportent différemment en termes de performance et de risque. »

PROFIL DE RISQUE

Allocation Pilotée Équilibre n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque actions, risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations, risque lié aux obligations convertibles, risque de crédit, risque lié à la surexposition, risque de change, risqué lié aux marchés émergents, risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié aux matières premières, risque lié aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 **3** 4 5 6 7

** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).*



Jean-Paul
FERNANDES

OBJECTIF DE GESTION

Allocation Pilotée Équilibre a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence composite suivant : 50 % Barclays Euro Aggregate et 50 % MSCI World sur sa durée de placement recommandée supérieure à 3 ans. L'indice Barclays Euro Aggregate (coupons réinvestis) est représentatif de la performance des obligations à revenus fixes libellées en euro. L'indice MSCI World (dividendes réinvestis, cours de clôture) est représentatif de la performance des grandes et moyennes capitalisations des marchés développés.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

■ EN SAVOIR +

Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type FIA
Classification	Diversifiés
Nourricier	Non
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans
Risque de perte en capital	Oui
Devise de référence	Euro
Indice de référence	Indice composite 50 % Barclays Euro Aggregate et 50 % du MSCI World dividendes nets réinvestis en euro. Le Barclays Euro Aggregate est un indice publié par Barclays Capital, composé de titres obligataires à taux fixe libellés en euro, de maturité supérieure à 1 an. Il est disponible sur www.index.barcap.com . Le MSCI World est un indice actions composé de près de 1 500 sociétés mondiales dont le poids est fondé sur la capitalisation boursière et qui représentent environ 85 % de la capitalisation de chacun de leur pays respectif. Il est disponible sur www.msibarra.com .
Classification SFDR	Article 6
Proportion minimale :	
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%
- d'investissements durables	0%
Date de création	29/12/2014
Code ISIN	FR0012333201
Affectation des résultats	Capitalisation
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE
Abonnement	Oui
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	2,00 % acquis au réseau distributeur
Frais de sortie⁽²⁾	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,40 % TTC de l'actif net > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,66% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Frais de transactions	0,1% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.
Frais indirects⁽³⁾ maximum	1,50 % TTC de l'actif net
Modalités de souscription et de rachat	Un dixième de part, cours inconnu
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.
Souscription minimale initiale	Néant
Valeur liquidative d'origine	100 €
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Indicateur Synthétique de Risque⁽⁴⁾	1 2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012333201/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012333201/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés à l'investissement dans d'autres OPCVM/FIA. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Document non contractuel. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Achevé de rédiger en février 2023.

Allocation Pilotée Équilibre est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.